

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 08 Octobre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 08 octobre 2019 à 18h30. 10 membres sont présents, 4 membres sont absents avec procuration (Mme BERNAY Laure qui a donné procuration à Mme BAERT Audrey, M. MATEUIL Alain qui a donné procuration à Mme ROCHETTE Marie-Laure, M. PERROLLAZ Claude qui a donné procuration M. BERNAY Daniel, M. TEYSSIER Didier qui a donné procuration à M. FOUGEIROL Julien) et 1 membre est absent sans procuration (M. LEVEQUE).

Secrétaire de séance : Monsieur FUSTIER Julien

Le compte rendu du Lundi 1^{er} juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **Projet Cœur d'Ouvèze :** Nous avons appris en Juin le retrait de l'APTAPH du projet. Aujourd'hui le seul poste de l'APATPH qui ne fait pas l'objet d'une reprise est le projet de cuisine centrale. La Maison de Professionnelle de santé (estimée à 700 000 €) n'est plus une priorité, puisque la commune travaille désormais en partenariat avec le cabinet médical « le clos du Verger ». La société RAMPA reprend le bâtiment de l'APATPH et la commune pourrait se porter acquéreur de l'étage inférieur du bâtiment pour y installer des professionnels de santé. La Mairie a rencontré Maître SABATIER pour procéder à une promesse de vente avec la société RAMPA et l'entreprise JF PAYSSERAND. Avec le décalage entraîné par le retrait de l'APATPH, les travaux ne seront pas réalisés sur 2019.
- **Zone viticole quartier les ROBERTS :** Les travaux sont terminés et ont été réceptionnés. 2 lots viabilisés vont être mis en vente aux viticulteurs. La voirie de ce quartier a également été reprise. Un troisième lot relatif à une aire de lavage commune a également été viabilisé. Des contacts sont en cours avec des viticulteurs. Un rendez-vous va également avoir lieu avec la chambre de l'agriculture qui nous accompagnera dans cette commercialisation.
- **Chapelle des Roberts :** Des bordures ont été déposées afin d'organiser le stationnement. Les façades de la chapelle ont été rénovées. Suite à différents travaux réalisés ces dernières années, l'arrêté relatif à la dangerosité de la chapelle va être retiré.
- **Hameau des Rancs :** Une convention va être signée avec le Syndicat Ouvèze Payre et la commune de St-Cierge la -Serre pour alimenter en eau potable ce hameau. Cela ferait l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal.
- **Recensement 2020 :** Le recensement 2020 sera réalisé du 15 janvier au 14 février 2020. Les 3 agents recenseurs de 2015 ont accepté de réaliser à nouveau cette mission.
- **Ancien Relais des Mousquetaires :** Un nouveau commerçant va ouvrir une supérette d'alimentation générale, ce qui est une excellente nouvelle pour la commune. Elle appartiendra au réseau « le panier garni ». L'ouverture est prévue pour le mois de Novembre.
- **Passerelle Voie Douce :** La réception des travaux a été prononcée le Jeudi 3 octobre, néanmoins des réserves ont été notifiées sur le P-V de réception des travaux.
- **Pont des celliers :** Le garde-corps en aval de l'Ouvèze présente des signes de fragilité. Des mesures ont été faites pour faire des comparaisons dans le temps et la situation se dégrade progressivement. Un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser un rapport. Les premiers éléments nous ont été communiqués ce jour. Sur les deux conduites d'eau présentes sur le

pont, une est désaffectée, il conviendrait de la retirer pour décharger le pont. Concernant le cheminement piéton, 2 solutions vont être proposées pour permettre un cheminement piéton :

- Une solution fixée directement sur les piles
- Une reprise du tablier du pont pour équilibrer la chaussée sur les deux parties du pont.

Dans les deux cas, la canalisation désuète sera supprimée. Le cabinet nous conseille de procéder au retrait de la canalisation lors de la réalisation du cheminement piéton.

Dates à retenir :

- **Vendredi 11 Octobre 2019 à 18h30** : Réunion avec les associations de la commune dans le cadre de l'organisation de la semaine de Noël
- **Samedi 19 Octobre 2019** : Repas du CCAS

Vote des Délibérations

Adoption du rapport annuel d'activité 2018 – Syndicat Ouvèze Payre

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité dressé par le Syndicat Ouvèze Payre sur les prix et la qualité du service de l'eau potable.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation Locale des Charges Transférées du 26 juin 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport en date du 26 juin 2019, annexé à la présente de la délibération, de la Commission Locale des Charges transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche. Ce rapport organise notamment le transfert des compétences animaux errants et Fonds Unique Logement (FUL) ainsi que la restitution des compétences accueils périscolaires et transport des élèves vers les équipements sportifs. Il est précisé que dans ce rapport, seul le transfert de la compétence FUL concerne notre commune.

Budget Primitif 2019 – DM N°2 - Consorts VALLA

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour et 2 voix contre (M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure), le Conseil Municipal accepte la proposition de décision modificative n°2 du budget 2019 telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses	Dépenses
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT		
D6228 Divers		5 000 €
TOTAL D 011 :		5 000 €
Charges à caractère général		
D 6718 : Autres charges exceptionnelles	5 000 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	5 000 €	
Total Général	5 000.00 €	5 000.00 €

Protocole d'accord dans le cadre du recours TEXIER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme DAL PRA Laurence) et une abstention (M. ROUBY Jérôme) autorise M. le Maire à signer le protocole d'accord avec Martin Texier dans les conditions évoquées dans la présente délibération.

La séance est levée à 19h40